


Comment retrouver un certificat sanitaire sur Expadon ?

Document mis à jour le 22 janvier 2021



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER
EXP@DON

ACCÈS AU SITE

Consultation simple (Accès au site sans identifiant)

[Accéder au site](#)

Ce mode de connexion permet d'accéder librement au site et de consulter l'ensemble des documents publics.

Consultation et téléprocédure (Accès avec identification)

Ce mode de connexion permet :

- d'une part aux utilisateurs commerciaux de consulter les informations et d'envoyer par téléprocédure les certificats sanitaires aux services concernés ;
- d'autre part aux services de contrôles officiels de consulter les informations et de gérer les fonctionnalités administratives qui les concernent.

Cet accès se fait à l'aide d'un identifiant nominatif de connexion et d'un mot de passe associé.

BIENVENUE

Site officiel de FranceAgriMer et du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Recherche en ligne des conditions sanitaires et phytosanitaires d'exportation vers les pays tiers d'animaux, de produits animaux, de végétaux et de produits végétaux ainsi que les conditions d'échanges intracommunautaires d'animaux de rente.

Ce service s'adresse :

- aux professionnels concernés par l'exportation d'animaux, de produits animaux, de végétaux et de produits végétaux et par les échanges intracommunautaires d'animaux,
- aux vétérinaires officiels,
- aux services vétérinaires au sein des DD(CS)PP et services régionaux de l'alimentation (SRAL) au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

Pour les exportations vers les Pays Tiers :
Dans le secteur animal, il permet de rechercher en ligne les différents modèles de certificats sanitaires exigés par les pays tiers importateurs et de savoir si ces derniers imposent des embargos et/ou des restrictions particulières pour des motifs d'ordre sanitaire. La plupart des modèles de certificats accessibles sur EXP@DON sont préremplissables en ligne et ils peuvent être adressés par voie électronique aux services vétérinaires au sein des directions départementales signataires en sélectionnant leur numéro de département.



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER
EXP@DON

S'IDENTIFIER

CONNECTÉ SANS IDENTIFICATION

ACCUEIL

CONDITIONS SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES POUR EXPORTATIONS PAYS TIERS

CONDITIONS SANITAIRES POUR ECHANGES INTRAUE

CONDITIONS SANITAIRES POUR ECHANGES AVEC LES DOM

AGRÈMENT ÉTABLISSEMENT

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET GÉNÉRIQUES

PAGE D'ACCUEIL

Ce service s'adresse aux opérateurs commerciaux, aux vétérinaires officiels et aux administrations concernés par l'exportation, de denrées animales ou d'origine animale, de végétaux et de produits végétaux et les échanges intracommunautaires d'animaux.

AVERTISSEMENT : Une attention particulière a été apportée à la réalisation des pages de ce site par FranceAgriMer ainsi qu'à la rédaction de leur contenu par Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Nous ne pouvons cependant garantir l'absence d'erreurs et nous ne sommes par conséquent toute responsabilité quant à la validité ou l'exhaustivité des données présentes sur le site.

Pour obtenir des informations techniques ou administratives, tels que faire agréer à l'export leur établissement ou signaler un changement de raison sociale, les utilisateurs professionnels sont invités à contacter pour les questions du domaine végétal leur service régional de l'alimentation (SRAL) au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou de leurs services vétérinaires au sein des DD(CS)PP [Direction Départementale (de la Cohésion Sociale et) de la Protection des Populations].



Les adresses des services déconcentrés sont disponibles en ligne :

<http://agriculture.gouv.fr/sections/ministere/organigrammes-missions/services-deconcentres>

Pour pouvoir utiliser pleinement les fonctionnalités de ce site, nous vous conseillons les prérequis suivants :

- Navigateurs : Microsoft Internet Explorer à partir de la version 5.5 ; Netscape à partir de la version 7 ou Mozilla à partir de la version 1.7 ;
- Editeur de fichier pdf : Adobe Acrobat Reader à partir de la version 7.





MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET
ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER
EXP@DON

S'IDENTIFIER >
CONNECTÉ SANS IDENTIFICATION

ACCUEIL >

CONDITIONS SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES POUR EXPORTATIONS PAYS TIERS >

CONDITIONS SANITAIRES POUR ECHANGES INTRAUE >

CONDITIONS SANITAIRES POUR ECHANGES AVEC LES DOM >

AGRÈMENT ÉTABLISSEMENT >

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET GÉNÉRIQUES >

FLASH INFOS >

VOS INTERLOCUTEURS >

QUESTIONS / RÉPONSES >

CONTACT >

DÉCONNEXION >

CONDITIONS SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES POUR EXPORTATIONS PAYS TIERS

Veillez saisir un ou plusieurs critères de recherche :

Saisir les premières lettres du pays : Ou sélectionner un pays : Ou saisir le code ISO : [Liste des codes](#)

Sélectionner le domaine :

Sélectionner les produits Ou saisir le code produit :

[Codes produits exportation du domaine Animal](#)
[Codes produits exportation du domaine Végétal](#)

Marchés ouverts seulement

Ou veuillez saisir le code certificat :

Code du certificat :

Dans le domaine vétérinaire, les expéditions vers les départements d'outre mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Ile de la Réunion, Mayotte) ne sont pas considérées comme des opérations d'exportation mais comme des échanges.